

Préavis N° 20-2017 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 180'000.-

pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des mesures
infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM),
intégrant des infrastructures pour le stationnement des vélos (CHF 175'000.-)
et l'installation de stations de gonflage vélos en libre-service (CHF 5'000.-)

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mercredi 25 octobre 2017 à 19h00
Castelmont, salle 2**

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 10 octobre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En 2008, une analyse a permis de déterminer la part modale (selon le pourcentage de déplacements effectués) pour la mobilité douce dans les différents secteurs de l'agglomération. La mobilité douce représentait dans l'ouest lausannois 29 % (28 % marche à pied et 1 % vélo).

Le bilan sur le stationnement des vélos, effectué à l'échelle du PALM en 2011, montre quant à lui une disparité en fonction des secteurs géographiques du PALM et une offre globale d'un peu plus de 4'000 places pour les vélos dans l'agglomération. Un tiers des places sont en relation avec des pôles de transports publics. Plus d'un tiers des places sont couvertes et environ deux tiers des places sont équipées de dispositifs permettant d'attacher les vélos.

Des comptages de vélos, réalisés en 2014 dans Lausanne-Région, ont permis de recenser 5 % du trafic journalier de vélos.

L'objectif principal du PALM en matière de mobilité douce est de «créer des réseaux piétonniers et cyclables fonctionnels, attractifs et performants, qui puissent faire en sorte que l'augmentation des besoins en mobilité soit absorbée par les transports publics et la mobilité douce». Les objectifs de report modal à l'horizon 2030 dépendent de la consolidation du réseau de mobilité douce par la mise en place d'infrastructures cyclables et piétonnes.

L'un des objectifs, qui figure dans le volet opérationnel du plan directeur cantonal à l'horizon 2030, est de tripler les distances moyennes parcourues quotidiennement à vélo dans l'agglomération. L'augmentation de ces distances passe par l'amélioration des aménagements cyclables, à savoir la création de pistes cyclables et de stationnements vélos sécurisés supplémentaires.

Les zones en forte déclivité sont l'objet d'un soin particulier quant au rabattement des vélos vers les haltes de transports publics et les gares. De manière générale, l'intermodalité est favorisée par l'aménagement de stationnements vélos sécurisés aux interfaces principales de transports publics.

Pour parvenir aux objectifs fixés en matière de mobilité douce, une liste de mesures cofinancées à réaliser a été proposée par le Canton.

Le présent préavis permet de répondre aux mesures infrastructurelles inscrites aux projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2007 et 2012, et de bénéficier des subventions fédérale et cantonale. Le délai pour demander la subvention cantonale est fixé au 1^{er} décembre 2017.

Le présent préavis détaille divers projets de réalisation d'infrastructures de stationnement pour les vélos. Il propose également l'installation de stations de gonflage vélos en libre-service, en des pôles principaux d'attraction pour les cyclistes, même si ces dernières ne sont pas soumises à cofinancement.

1. Généralités

Le cofinancement fédéral atteint 40 % pour les mesures PALM-2007 et 35 % pour les mesures PALM-2012, sur la base des coûts imputables selon accord sur les prestations.

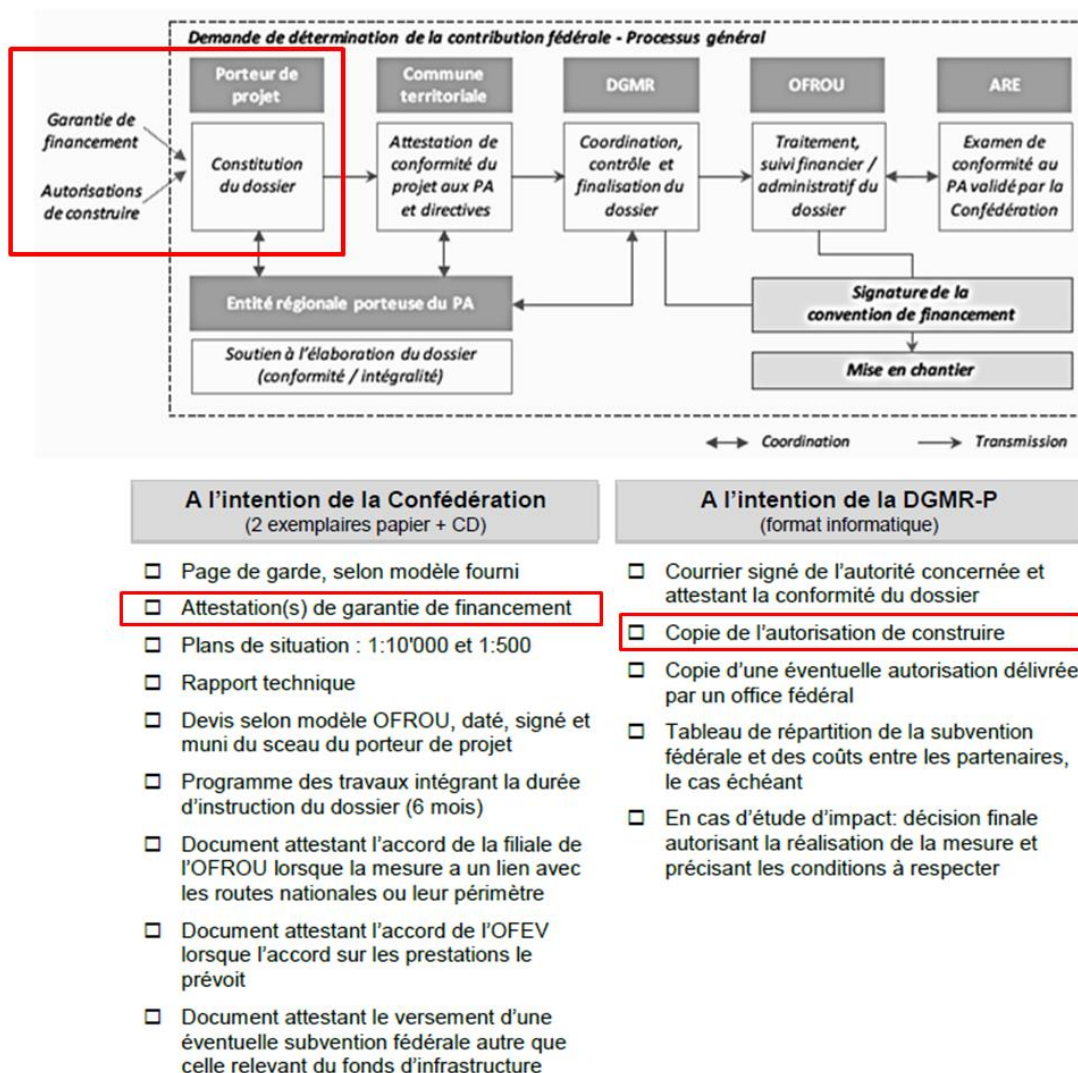
Des subventions cantonales à hauteur de 15 % peuvent s'ajouter au cofinancement fédéral pour les mesures infrastructurelles en faveur des cyclistes, à condition d'être préalablement inscrites dans un projet d'agglomération et de bénéficier d'une subvention fédérale.

Pour bénéficier des subventions fédérale et cantonale, avant extinction du crédit-cadre cantonal vélo au 1^{er} décembre 2017, un rapport de demande de détermination de la contribution est à transmettre à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et à l'Office fédéral des routes (OFROU), pour expertise d'une durée d'environ 6 mois.

Il est impératif de disposer d'une convention de financement signée avant de commencer les travaux. Le non-respect de cette disposition implique la perte du cofinancement fédéral/cantonal.

Le rapport de demande de cofinancement, à adresser à la DGMR et à l'OFROU, doit comporter bon nombre de pièces. Pour soumettre un projet à expertise, il doit notamment :

- bénéficier d'une autorisation de construire délivrée par l'Autorité compétente;
- garantir le financement du projet (crédit d'ouvrage voté par le Conseil Communal).



Source : document «Projets d'agglomération - Demande de détermination de la contribution fédérale - Guide à l'intention des porteurs de projets (version 1 du 20 mai 2016)», les deux extraits ci-après résument respectivement les principales composantes et le processus général.

2. Contexte

Comme rappelé plus haut, ce préavis porte sur les mesures infrastructurelles en faveur des cyclistes, inscrites aux PALM 2007 et 2012.

Il cible spécifiquement les mesures 4e.01.OL.04 (PALM-2007) et 4e.1.OL.101 (PALM-2012) pour le stationnement vélos pour un montant global de CHF 182'000.-.

Inscrites au plan des investissements 2017, ces mesures s'inscrivent dans un plan d'ensemble devant accroître la sécurité des cyclistes, faciliter l'usage du vélo et offrir de meilleures conditions pour la circulation comme pour le stationnement.

2.1 Mesures infrastructurelles pour le stationnement vélos inscrites aux PALM 2007 et 2012

PALM	N° de la mesure	Libellé de la mesure	Coûts imputables
PALM-2007	4e.01.OL.04	Places vélos aux arrêts TP et centralités (remboursement max. 40 %)	CHF 28'000.-
PALM-2012	4e.1.OL.101	Places vélos aux stations importantes de transports publics et centralités principales (remboursement max. 35 %)	CHF 154'000.-
Montant total cofinancé			CHF 182'000.-

Les emplacements des infrastructures pour le stationnement des vélos sont privilégiés à proximité directe des Collèges de l'Union, du Grand-Pré et de Jolimont, afin de répondre à la demande des élèves et des employés des sites sis sur le domaine privé communal, ainsi qu'à proximité de la nouvelle infrastructure routière et ferroviaire de la Fleur-de-Lys et du futur snake run.

D'autres emplacements plus ponctuels sont développés sur le domaine public, afin de répondre aux besoins de la population. Une carte de synthèse est présentée plus loin dans ce préavis.

L'aménagement d'infrastructures de stationnement vélos sur les sites des collèges s'avère nécessaire. Les photos ci-après, prises au moment de la rentrée scolaire 2017, sont la preuve d'une utilisation accrue des infrastructures existantes sur le site de l'Administration communale par les élèves des collèges avoisinants (Union et Grand-Pré).



Par faute d'installations couvertes et surtout sécurisées, les élèves-cyclistes des collèges de l'Union et du Grand-Pré préfèrent utiliser l'abri vélos et les arceaux sis sur le parking de l'Administration communale. En raison de déprédations et de vols répétés, les élèves-cyclistes utilisent préférentiellement les infrastructures existantes à proximité directe du Château.

Après constat sur place, il est indéniable que les infrastructures installées aux abords des collèges de l'Union et du Grand-Pré sont insatisfaisantes (attache uniquement de la roue avant, système peu sûr, emplacements éloignés et à l'abri des regards, etc.).

Données techniques

Il faut compter environ 15 m² pour une infrastructure de stationnement vélos couverte et sécurisée de 12 places, plus les espaces d'accès et de circulation, soit près de 20 m². Une telle installation (abri couvert de 12 places + génie civil) se chiffre à hauteur de CHF 20'000.- à 25'000.-.

Selon les normes en vigueur, la distance à respecter entre les arceaux est de 1 m à 1.30 m. Le prix moyen d'un arceau vélo est d'environ CHF 400.- (matériel + scellement + génie civil).

En référence aux normes VSS, les infrastructures pour le stationnement des vélos pour les collèges de l'Union et du Grand-Pré devraient atteindre respectivement près de 255 et 160 places, tenant compte du nombre d'élèves et de postes de travail.

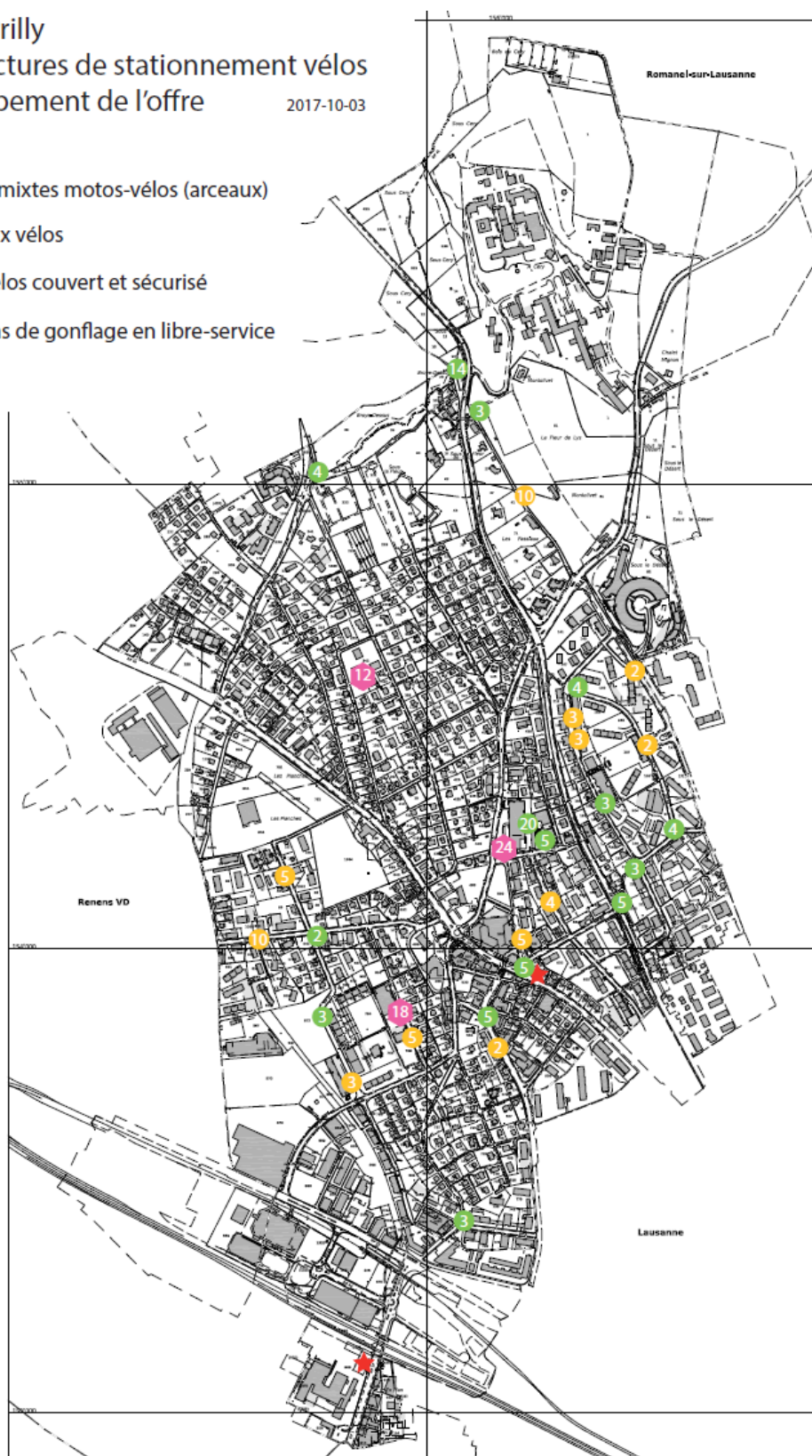
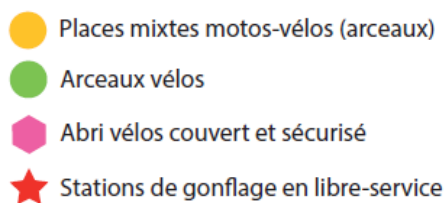
Toutefois, au vu des aménagements cyclables encore limités sur les axes routiers permettant d'accéder aux collèges, des informations obtenues de la Direction de l'école (provenance de divers employés, etc.) et des services cantonaux, il est largement conseillé de procéder par étapes et de réaliser dans un premier temps des infrastructures sécurisées et bien placées.

Après appréciation de ces nouvelles installations, il sera imaginable de développer d'autres emplacements pour le stationnement des vélos aux abords directs des sites scolaires et/ou sur le domaine public adjacent.

3. Projet

3.1 Stationnement vélos

Ville de Prilly
 Infrastructures de stationnement vélos
 Développement de l'offre

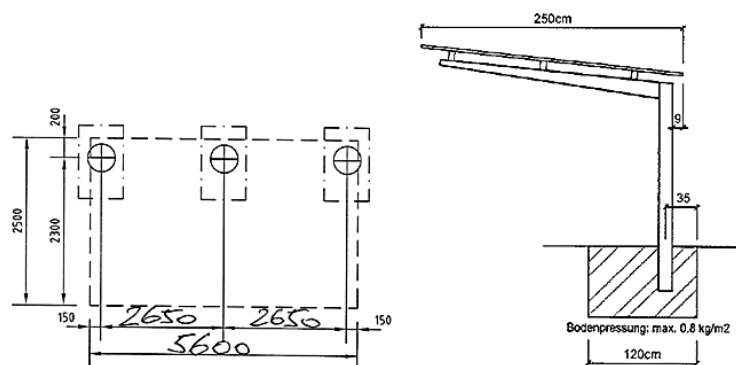


Carte de synthèse : Emplacements des infrastructures de stationnement vélo

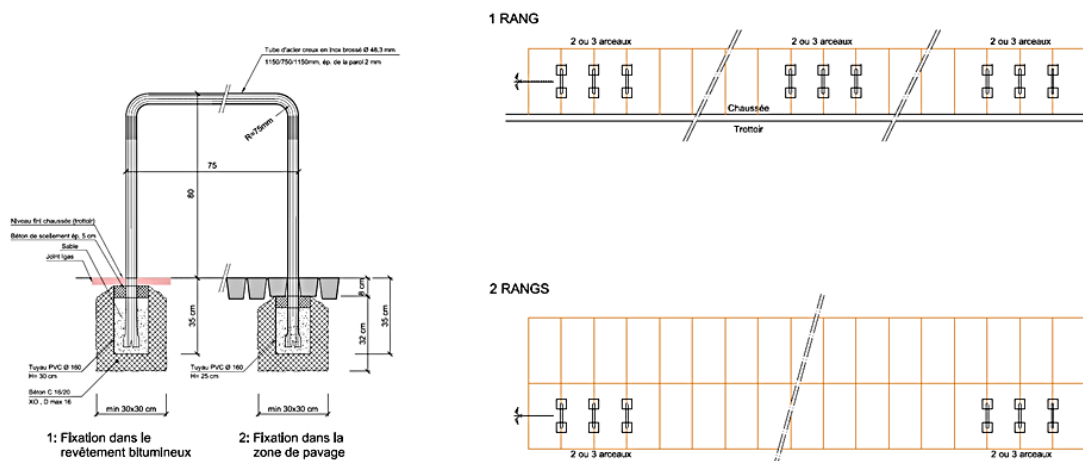
La carte de synthèse, ci-avant, présente les emplacements retenus pour le développement d'infrastructures de stationnement vélos. Il s'agit :

- EN ROSE : abris vélos couverts et sécurisés, prévus sur les sites des collèges de l'Union, du Grand-Pré et de Jolimont, pour un total de 48 places; selon les besoins, la capacité de l'abri du collège de l'Union pourra être doublée (cf. croquis page 6);
- EN JAUNE : arceaux vélos implantés sur des places motos existantes, facilitant une utilisation mixte de ces places;
- EN VERT : arceaux vélos sur le domaine public;
- EN ROUGE : stations de gonflage vélos en libre-service.

Pour les abris, la référence est celui aménagé devant la Grande Salle (plan et coupe) :



En matière d'arceaux, ceux du type de la Ville de Lausanne (détail et exemple de pose) ont été retenus :



Ci-après, les aménagements des collèges de l'Union, du Grand-Pré et de Jolimont sont détaillés afin de mieux considérer les aménagements prévus.

Collège de l'Union



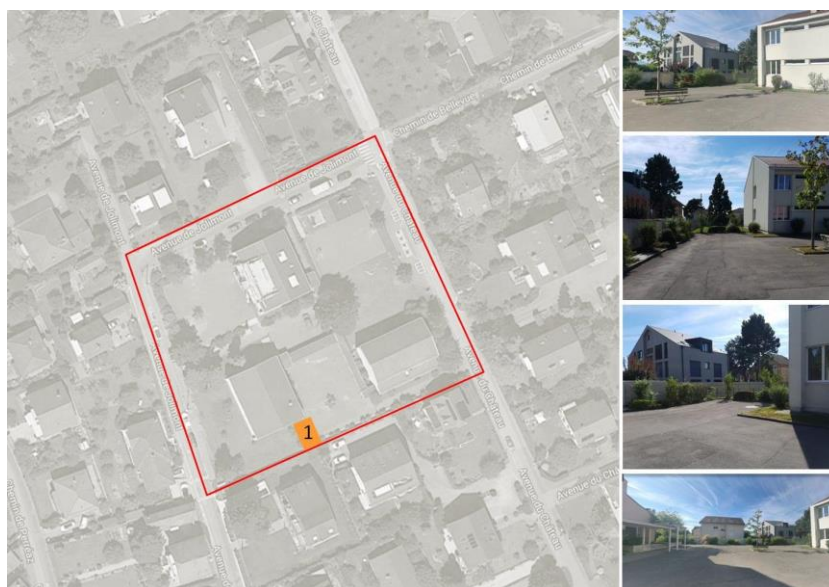
1. Infrastructure couverte et sécurisée (24 places) (y compris génie civil)	Est.	CHF	50'000.-
- 2 modules face à face, 2 m entre deux pour manœuvre, protection de la 1 ^{ère} place voiture			
- Possibilité de doubler l'infrastructure à moyen/long terme si nécessaire			
- Accès facilité, visibilité forte, autocontrôle			
2. Arceaux vélos (20 arceaux / 40 places) (y compris génie civil)	Est.	CHF	8'000.-
- Espaces pavés entre les arbres			
- En respect des sorties du bâtiment B			
- Mise à profit du passage sous la passerelle			
3. Arceaux vélos (5 arceaux / 10 places) (y compris génie civil)	Est.	CHF	2'000.-
- A proximité des entrées des bâtiments (B et piscine)			
+ Géomètre et frais parution pour enquête publique	Est.	CHF	2'500.-
Total estimé		CHF	62'500.- TTC

Collège du Grand-Pré



1. Infrastructure couverte et sécurisée (18 places) (y compris génie civil) - 3 modules de 6 places (8.5 x 2.5 + 2 m manœuvre et circulation)	Est.	CHF	40'000.-
2. Arceaux vélos sur places motos (5 arceaux / 10 places) (y compris génie civil) + Géomètre et frais parution pour enquête publique	Est.	CHF	2'500.-
	Est.	CHF	1'000.-
Total estimé		CHF	43'500.- TTC

Collège de Jolimont



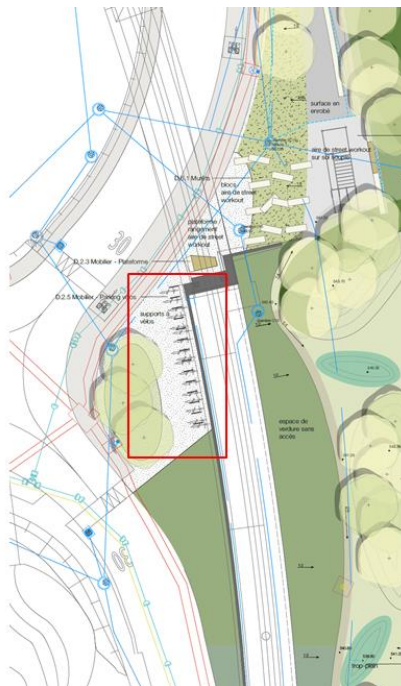
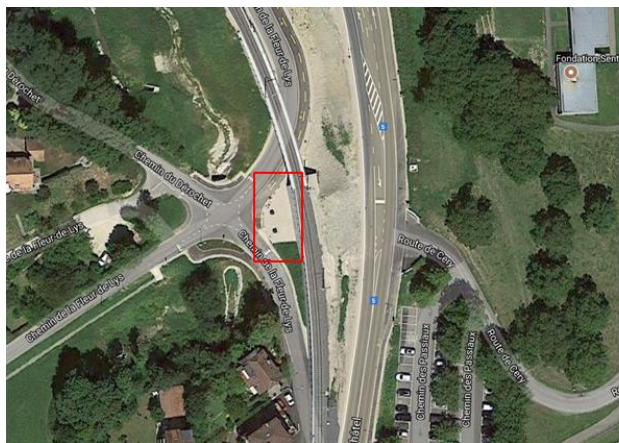
1. Infrastructure couverte et sécurisée (12 places) (y compris génie civil) + Géomètre et frais parution pour enquête publique	Est.	CHF	25'000.-
	Est.	CHF	1'000.-
Total estimé		CHF	26'000.- TTC

Snake run et projet routier-ferroviaire de la Fleur-de-Lys

En lien au projet ferroviaire et routier du carrefour de la Fleur-de-Lys à l'entrée nord-ouest de Prilly, il est prévu d'installer 14 arceaux vélos sur la placette donnant sur le chemin de la Fleur-de-Lys, au droit du mur de soutènement des voies ferrées. Cette placette donne sur des axes routiers limités à 30 km/h, à proximité de la halte LEB de Prilly-Chasseur et à quelques mètres du futur snake run.

La réalisation du snake run n'a pas débuté et les finitions des projets routiers et ferroviaires seront réalisées à l'horizon du printemps 2018. Le snake run sera soumis à l'enquête publique en automne 2017 et les travaux, d'une durée estimative de 6 mois, débiteront au printemps/été 2018.

Les 14 arceaux vélos seront implantés lors de la phase finale des aménagements compris dans le périmètre du carrefour de la Fleur-de-Lys. De fait, au vu des temporalités, il est opportun de lier la réalisation de cette infrastructure à la présente demande de crédit, répondant à une stratégie portant sur l'ensemble du territoire communal pour le développement d'infrastructures de stationnement vélos.



Implantation de 14 arceaux (28 places)

Total estimé

CHF 6'000.- TTC

Autres emplacements

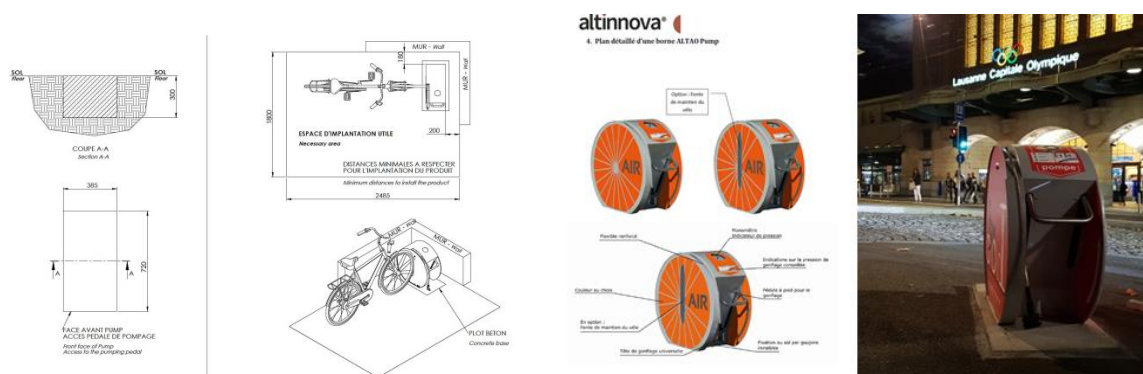
Plusieurs emplacements ont également été identifiés pour l'installation d'arceaux, soit combinés avec des places motos existantes, soit à de nouveaux emplacements sur le domaine public ou privé communal. Deux fosses à chiens seront notamment reconverties en zones de stationnement vélos.

3.2 Installation de stations de gonflage vélos en libre-service

L'installation de stations de gonflage vélos en libre-service est proposée aux principaux pôles d'attraction cyclistes, à l'image de la Ville de Lausanne qui met à disposition des pompes à vélos sur le domaine public.

Les stations de gonflage en libre-service ne sont pas cofinancées par la Confédération et/ou le Canton. L'aménagement de pompes à vélos est cependant une mesure simple et efficace pour la promotion du vélo en ville.

L'installation d'une pompe ALTAO Pump (600 x 650 x 280 mm / poids 50kg) se chiffre à CHF 2'500.- par unité, y compris les travaux de génie civil, réalisés par le service Travaux & Voirie, et la signalétique.



Pour commencer, deux emplacements sont retenus pour l'installation de pompes ALTAO Pump (cf. carte de synthèse présentée plus haut) :

- Prilly-Sud : au sud de la halte RER Prilly-Malley, à proximité directe de la station de vélos en libre-service (VLS);
- Prilly-Centre : dans l'angle entre les axes Cossonay / Centenaire / Vieux-Collège, à proximité de la Boucherie du Tilleul.

Le total de ces travaux est estimé à CHF 5'000.-.

4. Estimation financière

Les montants des mesures présentées ci-dessus sont inscrits au plan des investissements 2017. Les montants en question sont supérieurs à ceux demandés dans le présent préavis, étant donné que les mesures, après présentation aux PALM 2007 et 2012, ont été plafonnées.

Les subventions fédérale et cantonale sont importantes, elles peuvent atteindre 55 % de l'enveloppe financière demandée dans le présent préavis. En cas de son approbation par votre Conseil, la Municipalité procèdera à l'élaboration d'un rapport de demande de cofinancement, qui sera adressé à la DGMR et à l'OFROU. Ces deux instances analyseront la demande sur une durée d'environ 6 mois. Les travaux des aménagements présentés ne débiteront pas avant la mise en place d'une convention signée.

Récapitulatif

Le cumul des infrastructures proposées consiste en la réalisation de :

Désignation	Montant estimé
3 abris vélos couverts et sécurisés - 54 places	CHF 115'000.-
137 arceaux vélos - 274 places	CHF 55'000.-
Frais de géomètre	CHF 5'000.-
2 stations de pompages libre-service (non cofinancées)	CHF 5'000.-
Total	CHF 180'000.-

5. Subvention

Une fois le permis de construire obtenu et le crédit octroyé, la Municipalité pourra déposer une demande de cofinancement. Cette dernière sera soumise à expertise de la DGMR et de L'OFROU, afin de calculer les contributions versées.

Il est difficile de déterminer ce montant. Cependant, si les deux subventions (fédérale 35-40 % et cantonale 15 %) sont octroyées, ces dernières pourraient atteindre environ CHF 86'000.-.

6. Incidences financières

L'investissement total s'élève à CHF 180'000.-. Il sera financé par la trésorerie courante ou l'emprunt. Après l'encaissement des deux subventions mentionnées au chapitre 5 ci-dessus, l'investissement net à charge de la Commune de Prilly s'élèvera à CHF 94'000.-. Cette dépense figure au plan des investissements du budget 2017 (page 125, sous "Autres dépenses et mobilité, chiffre 5 Autres mesures PALM").

L'investissement net, soit CHF 94'000.-, sera amorti sur une période de 5 ans par le compte 420.3312 à raison de CHF 18'800.- par année. La charge d'intérêt, calculée au taux moyen des emprunts contractés par la Commune de Prilly, sera appliquée à la valeur résiduelle de l'investissement. Cette charge d'intérêt sera comptabilisée annuellement dans le compte 420.3905.

Conclusions

Les mesures d'aménagement proposées dans le présent préavis permettront, d'une part, d'améliorer considérablement la situation du stationnement vélos dans la Commune et, d'autre part, d'encourager la mobilité douce. De plus, ce projet sera cofinancé par la Confédération et le Canton, qui verseront à la Commune jusqu'à environ 50 % du coût des travaux. Pour toutes ces raisons, ce projet est plus que justifié.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 20-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus dans le présent préavis;
2. de lui octroyer un crédit total de CHF 180'000.-;
3. de financer ce crédit de la manière suivante :
 - a. participation financière de la Confédération et du Canton estimée au total à CHF 86'000.-;
 - b. de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 180'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton;
4. d'amortir l'investissement net de CHF 94'000.- sur une durée de 5 ans à raison de CHF 18'800.- par année, par le compte 420.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet, objet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet